



Assemblée générale

Distr. limitée
29 octobre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Première Commission

Points 100 u) et 138 de l'ordre du jour

**Désarmement général et complet : problèmes
découlant de l'accumulation de stocks
de munitions classiques en surplus**

Projet de budget-programme pour 2022

Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
[A/C.1/76/L.47](#)**

**État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

I. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Aux paragraphes 17, 18, 19 et 20 du projet de résolution [A/C.1/76/L.47](#), l'Assemblée générale :

a) *Décide* de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé de définir un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial qui remédiera aux lacunes existantes dans la gestion portant sur toute la durée du cycle de vie des munitions, notamment s'agissant de la coopération et l'assistance internationales, sans préjudice des systèmes juridiques nationaux régissant la propriété, la possession et l'utilisation des munitions sur le plan national. Le nouveau cadre mondial fera partie d'un cadre global permettant une gestion sûre, sécurisée et durable des munitions tout au long de leur cycle de vie aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial, qui s'appuierait sur les cadres existants et viendrait les compléter. La coopération aux niveaux régional et sous-régional sera envisagée sur la base du volontariat. Le groupe de travail à composition non limitée tiendra compte des recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux créé en application de la résolution [72/55](#) et des vues de tous les États participants, et se fondera sur la série de consultations ouvertes qui s'est tenue en 2018 et en 2019 au titre de la résolution [72/55](#), sur le document non officiel présenté par l'Allemagne sur



les consultations, ainsi que sur les contributions écrites et orales reçues des États Membres sur la même question ;

b) *Décide également* que le groupe de travail se réunira pour deux sessions de cinq jours à New York en 2022 et pour une session de cinq jours à Genève en 2023, qui seront précédées de consultations si nécessaire, selon les créneaux disponibles et avec le concours des organisations internationales et non gouvernementales concernées, et qu'il tiendra une session d'organisation de deux jours, à New York, avant la première réunion ;

c) *Décide en outre* que le groupe de travail lui soumettra, à sa soixante-dix-huitième session, un rapport sur ses travaux, y compris des recommandations pour un ensemble d'engagements politiques constituant un nouveau cadre mondial sur les munitions conventionnelles.

II. Rapport entre les demandes formulées et le projet de budget-programme pour 2022

2. Les activités mentionnées dans le projet de résolution, qui relèvent des programmes 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 24 (Communication globale) et 25 (Services de gestion et d'appui) du projet de plan-programme pour 2022, et des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 28 (Communication globale) et 29E [Administration (Genève)] du projet de budget-programme pour 2022 ([A/76/6 \(Sect. 2\)](#), [A/76/6 \(Sect. 28\)](#) et [A/76/6 \(Sect. 29E\)](#), respectivement), représenteraient des produits supplémentaires à livrer durant l'année considérée.

III. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

3. Conformément aux demandes formulées aux paragraphes 18 et 19 du projet de résolution, une session d'organisation de deux jours, comprenant quatre séances, et deux sessions de fond de cinq jours, comprenant 20 séances, se tiendraient à New York en 2022, et une session de fond de cinq jours, comprenant 10 séances, se tiendrait à Genève en 2023, avec interprétation dans les six langues officielles. Cela viendrait s'ajouter à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2022 et 2023 au titre des réunions. Les dates des réunions seraient arrêtées en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

4. Par ailleurs, la demande formulée représenterait pour le Département une charge de travail supplémentaire au titre de la documentation, à savoir : 13 documents d'avant-session (35 000 mots en tout), 6 documents de session (12 000 mots en tout) et 2 documents d'après-session (21 400 mots en tout), qui devraient être publiés dans les six langues en 2022. En 2023, 5 documents d'avant-session (10 000 mots en tout), 3 documents de session (6 000 mots en tout) et 1 document d'après-session (15 000 mots en tout) devraient être publiés dans les six langues.

5. Le Département de la communication globale assurerait des services de diffusion sur le Web pour les 20 réunions devant se tenir à New York en 2022, et pour les 10 réunions devant se tenir à Genève en 2023.

6. L'Office des Nations Unies à Genève fournirait des services d'enregistrement et d'ingénierie du son, à l'appui de la session du groupe de travail à composition non limitée prévue pour 2023.

IV. Incidences budgétaires des propositions

A. Prévisions de dépenses au titre des services de conférence

7. On trouvera dans le tableau 1 des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence.

Tableau 1

Ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence

(En dollars des États Unis)

	<i>Ressources à prévoir pour 2022</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2023</i>	<i>Total 2022-2023</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)			
Autres dépenses de personnel			
Interprétation	178 000	85 000	263 000
Services de documentation	225 200	101 700	326 900
Chapitre 29E [Administration (Genève)]			
Services contractuels (Ingénieur(e) du son/services d'enregistrement)	–	3 500	3 500
Total	403 200	190 200	593 400

B. Prévisions de dépenses au titre des services autres que les services de conférence

8. On trouvera dans le tableau 2 des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services autres que les services de conférence.

Tableau 2
Ressources supplémentaires à prévoir au titre des services autres que les services de conférence

(En dollars des États Unis)

	<i>Ressources à prévoir pour 2022</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2023</i>	<i>Total 2022-2023</i>
Chapitre 28 (Communication globale)			
Services contractuels (diffusion sur Internet)	5 900	3 000	8 900
Total	5 900	3 000	8 900

V. Récapitulatif des incidences financières

9. Les incidences budgétaires pour 2022 se chiffrent à 457 500 dollars (voir tableau 3 ci-dessous).

Tableau 3
Récapitulatif des ressources supplémentaires à prévoir (avant actualisation des coûts)

(En dollars des États Unis)

	<i>Ressources à prévoir pour 2022</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2023</i>	<i>Total 2022-2023</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	403 200	186 700	589 900
Chapitre 28 (Communication globale)	5 900	3 000	8 900
Chapitre 29E [Administration (Genève)]	–	3 500	3 500
Chapitre 36 (Contributions du personnel)	48 400	22 400	70 800
Total (contributions du personnel incluses)	457 500	215 600	673 100

10. Les ressources nécessaires pour 2023, d'un montant total de 215 600 dollars (186 700 dollars au titre du chapitre 2, 3 000 dollars au titre du chapitre 28, 3 500 dollars au titre du chapitre 29E et 22 400 dollars au titre du chapitre 36), seraient incluses dans le projet de budget-programme pour 2023.

VI. Possibilité de financement au moyen des crédits déjà prévus

11. Aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2022 pour financer les activités demandées dans le projet de décision. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme pour 2022 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 457 500 dollars pour 2022.

VII. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

12. L'adoption du projet de résolution [A/C.1/76/L.47](#) par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 409 100 dollars au titre des chapitres 2 [Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences (403 200 dollars)] et 28 [Communication globale (5 900 dollars)] du projet de budget-programme pour 2022. Le montant de 409 100 dollars serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2022 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée.

13. Il faudrait prévoir au chapitre 36 (Contributions du personnel) des ressources additionnelles d'un montant de 48 400 dollars, pour lesquelles l'Assemblée générale devrait ouvrir des crédits supplémentaires, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2022.